

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 28 JUIN 2012.

L'an deux mil douze et le vingt huit juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame PERN-SAVIGNAC, Maire.

Présents : Messieurs CASTELIS Jean-Pierre, Lucien BIAU, OGBURN Patrick, Mesdames MAGUET Jocelyne, LAURES Aline, RICARD Mireille, Messieurs, BONNAFE Gérard, DUJARDIN Eric.

Absents excusés : Messieurs JOUANY Claude (pouvoir), Joël LAGANE (pouvoir), Mesdames BOCQUET Christiane (pouvoir), ESCABASSE Sophie (pouvoir).

Absents : Madame BAYOL Cathy, Monsieur CAGNAC Jean-Luc.

Secrétaire de séance : Madame MAGUET Jocelyne.

Madame le Maire donne lecture du compte rendu du conseil municipal du 25 mai 2012, et du corrigé du compte rendu du 06 avril 2012, approuvé et paraphé par tous.

II – DELIBERATIONS

1 – Attribution du marché de travaux d'investissement – Voirie communale – Programme 2012.

Madame le maire informe du résultat du travail de la commission d'appel d'offres qui a examiné les cinq dossiers reçus. Suite à l'analyse, madame le maire propose de retenir l'entreprise EUROVIA qui présente l'offre la plus conforme.

VOTE : POUR : 13 à l'unanimité

2 – Fixation du loyer du logement T2 au-dessus de la mairie.

Madame le maire informe que la locataire actuelle du logement déménage et une nouvelle personne aménage le 1^{er} juillet. Il est proposé de fixer le montant du loyer (actuellement : 305,00 €uros + 21,00 € de charges).

Après discussion, le prix proposé au vote est de 320,00 €uros + 21,00 €uros de charges.

VOTE : POUR : 13 à l'unanimité

3 – Prix des tickets repas à la cantine scolaire.

Madame le maire rappelle les tarifs actuels : 2,30 €uros pour un enfant,
3,50 €uros pour un adulte.

Suite au débat, il est proposé une augmentation, soit : 2,35 €uros pour un enfant,
3,60 €uros pour un adulte.

VOTE : OUI : 13 à l'unanimité

4 – Approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets – Exercice 2011.

Madame le maire propose au Conseil Municipal de prendre connaissance du contenu du rapport transmis par la Communauté de Communes « Terrasses et Vallée de l'Aveyron » en

s'appuyant sur le résumé distribué à chacun. Il présente l'évolution des quantités et le coût du service.

On note, pour l'année 2011 :

- 272 kg / an / habitant pour les ordures ménagères,
- 54,65 kg / an / habitant d'emballages recyclables (caisses jaunes),
- 31,41 kg / an / habitant pour le verre.

L'analyse comparative permet de dire que les personnes trient de mieux en mieux. Ainsi, on voit que le tonnage des ordures ménagères diminue (- 10,20 %), alors que le verre et le recyclable augmentent (+ 6,95 % et + 5,15 %).

Cela est une évolution positive car mieux les déchets sont triés, moins cela coûte.

D'autre part, des composteurs individuels sont disponibles au prix de 15,00 €uros pour transformer « à domicile » certaines ordures ménagères en compost.

Le coût global du service s'élève à :

1 199 965,00 Euros, soit 79,76 €uros / habitant.

VOTE : POUR : 13 à l'unanimité.

IV – QUESTIONS DIVERSES.

- Transport scolaire : un courrier a été distribué aux familles pour proposer ce service qui risque d'être supprimé au vu du nombre de bénéficiaires.

- Chantier CITRUS : arrivée des jeunes le 13 juillet et pot d'accueil à l'occasion du 14 juillet.

- Date des animations : Samba al Païs,
Programme 14 juillet,
Cinéma en plein air avec repas (réservation avant le 25 juillet).

La séance est levée à 21 heures 45.